

FORUM OUVERT

Comment co-construire les PEDT* au regard des droits culturels ?

* Projets éducatifs de territoire

21 novembre 2014, Le Teil

CONVERGENCE

AXES PRIORITAIRES

4 thématiques principales

Thématiques		Rapport concernés
1	Les sas d'entrée dans la vie active	De 1 à 4
2	Les modes de participation des jeunes dans les activités et la vie institutionnelles (instances)	4 et 5
3	Gouvernance : top down, bottom up, transversalité, complémentarité, mutualisation, coopération, compétence obligatoire	6, 7, 9,10,11,15
4	PEDT, la plus-value des droits culturels pour élaborer les PEDT	12, 13, 15

3 axes vers une responsabilité éducative partagée

Axes vers une responsabilité éducative partagée	
1	Mouvement, mobilité, transversalité
2	Accompagnement, transmission, confiance
3	Participation, coopération, gouvernance, évaluation

Les ateliers proposés

Qu'est-ce que je peux faire à l'endroit ou je suis pour :			
1	Favoriser les conditions du continuum enfance-adolescence-age adulte	1 atelier	p.3
2	La Gouvernance interne/externe : rôles de chacun	1 atelier	p.5
3	L'Auto-évaluation de sa responsabilité éducative	1 atelier	p.7
4	Construire un PEDT : cartographie des acteurs et du processus	2 ateliers	p.8

Atelier 1

Favoriser le continuum enfance-adolescence-jeunes

A partir des notes de Béatrice Pagnot



Qui a participé ?

- Marie-Christine Lerat-Hardy, CG 33
- Claire Plattard, CG 07
- Emilia Nobre, CG 07 / élue municipale
- Clémence Girard, CG 90
- Samuel Tourbez, CG 54
- Sophie Dageville, CG 33
- Marcel Hudelot, CG 07
- Béatrice Pagnot, CG 90
- Laurence Rabatel, CG 07
- Fabienne Prat, Mission locale Ardèche méridionale
- Annick Colombani-Gomez, DGA CG 13
- Guillaume Le Negaret, CSC le Teil (07)
- Chantal Mayoud, CG 13
- Michèle Nieto, CG 13
- Nathalie Balland, CG 07
- Caroline Roux, CG 07
- Emilie Dorel, Collectif Pop Corn (26)
- Pascale Willig, CG 07
- Laurence Fanget, MDEF 07

► La question de la continuité est liée à celle d'attachement. Comment donc accompagner le détachement ?

La prise en charge actuelle est trop clivée, trop centrée sur un temps T de la vie de l'enfant aux dépens d'une prise en charge plus globale de la personne.

► Qui pourrait donc être à même de créer un lien apte à garantir une continuité ?

Des exemples de parrainages issus de propositions en direction de l'enfance en danger (UDAF Gironde par exemple) pourraient être une piste :

--Qui ?

L'action de parrainage est assurée par des personnes bénévoles de la société civile

- Quand ?

Le parrain l'est tout au long de la vie et a pour rôle d'éviter les phénomènes de rupture

- Comment ?

Un appel d'offre est lancé. Une commission au sein de l'UDAF étudie les candidatures avec des critères essentiellement basés sur les qualités humaines : échanges, réciprocité, enrichissement mutuel et confiance

Le parrainage est proposé à l'enfant sur sa demande et l'acceptation doit être réciproque.

Les parents sont également inclus dans la démarche et des rencontres régulières ont lieu entre les parents, l'enfant et le parrain.

Le parrain est un « proche affectif », la relation repose sur une contractualisation informelle qui sort de l'institution.

Les « conférences familiales » pourraient-elles être envisagées comme garantes d'une forme de continuité ?

► Au-delà de l'enfance en danger, cette notion de parrainage peut être assurée par un pair qui aurait pour but de créer des passerelles, des relais entre les étapes de la vie. Cet accompagnement repose sur une responsabilité partagée du binôme.

Mais elle pose la question de responsabilité, des conditions de sa mise en place (convivialité, absence d'injonctions) et des limites (à initier le plus tôt possible).

Des actions de ce type sont d'ores et déjà en place : parrainage scolaire (milieu étudiant par ex.).

Pour l'école primaire, l'idée d'un parrainage par un tiers extérieur (en dehors du cercle familial, autre parent par exemple) pourrait être une piste ;

► Serait-il possible d'appliquer ce système de parrainage dans l'accompagnement vers la vie active ?

En effet, les jeunes expriment ressentir un grand vide à la sortie du cycle scolaire : plus de statut, plus de droits parfois. Une partie de la population est mise au banc de la société

Qui pourrait-être le référent dans ce cas ?

- un pair (Ex : association de chômeurs qui tente de créer de nouvelles dynamiques, conseil municipal ou départemental des jeunes)
- les structures en place (ex : mission locale)

Attention ! Les dispositifs mal employés peuvent aussi générer beaucoup de déception et font perdre la confiance des jeunes

► Constatant que des dispositifs existent déjà mais qu'ils sont soit en échec soit peu ou pas identifiés par les jeunes, ne faudrait-il pas s'interroger en amont sur l'accès à l'information en tant que droit fondamental et outil capital pour cette transition vers la vie active ?

► La rupture générationnelle est également identifiée comme une difficulté supplémentaire pour assurer ce continuum.

Des dispositifs sont à penser pour rétablir des échanges jeunes & adultes, aider les jeunes à se projeter, à se construire (avec ou contre) en dehors du cercle familial.

Ex. : colocation étudiant-personnes âgées

3 idées-forces

- **Le système de parrainage dans la durée**
- **La constitution d'un binôme avec un pair à des moments clés de la vie**
- **De nouvelles solutions à inventer en fonction d'un territoire donné et de son tissu local**

Atelier 2

La Gouvernance interne/externe : rôles de chacun

A partir des notes de Brigitte Barbe-Dutard



Besoin exprimé par une majorité des participants, d'éclairages sur ce que recouvre un PEDT (le texte fondateur ou une synthèse aurait été bienvenu(e) :

Appel à Olivier Gratacap, sociologue, pour un bref rappel de cette démarche :

circulaire Avril 2013 : implication État (Préfet), collectivités territoriales (communes), Département, Education nationale, acteurs de l'éducation ...: une Gouvernance interne obligatoire
+ Conventions de territoire avec articulation à l'échelle départementale, les gouvernances varient selon le territoire : problèmes de sectorisation (jeunesse, culture, usagers...), de mutualisation, de transversalité...; gouvernance externe diverse selon les territoires

Propositions :

1. Gouvernance interne

- un préalable nécessaire : un consensus sur une définition d'un PEDT
- prise en compte des Droits culturels dans le PEDT : le rôle des élus locaux pour une sensibilisation à la démarche des Droits culturels auprès des acteurs du territoire a bien été souligné par les 2 élus présents à notre atelier.
- définition du territoire pertinent de référence (micro, macro); quel est l'espace/périmètre le meilleur ? (pas forcément/toujours le strict/seul Département); l'idée qu'il n'y ait pas de collectivité « Chef de file » sur le sujet du PEDT mais que le Département puisse agir à son échelle en reliant mieux à une échelle de proximité (bassin de vie) ses politiques obligatoires à ses missions facultatives
- rôle structurant de chacun que peut jouer le Département dans la démarche, l'accompagnement, la mise en œuvre.

2. Gouvernance externe

- repérage et implication des acteurs concernés (culture , jeunesse...), habitants, jeunes....
- Cartographie des acteurs
- Auto-évaluation de sa propre responsabilité éducative

3. Timing/processus

+ lien fourni par Fabrice, pour consulter la circulaire PEDT:

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12/50/2/2013_projetEducatifTerritorial_245502.pdf

Atelier 3

L'Auto-évaluation de sa responsabilité éducative

A partir des notes d'Arzel Marcinkowski et de notes prises lors de l'atelier



Évaluation :

- du territoire
- des ressources

Comment s'insérer dans un territoire ?

Quelle articulation opérer dans un environnement d'acteurs différents ?

Question du sens de l'éducatif, qu'est-ce que l'auto-évaluation, la responsabilité, l'éducatif ?

Question de la place des jeunes ? Comment on évalue la place laissée aux jeunes ?

Auto-évaluation = évaluation interne (loi 2002)

Il y a peu d'évaluation dans la société civile. Si on n'évalue pas, on ne respecte pas les actions mises en place. Un projet n'évolue pas sans évaluation.

« Auto », cela ne veut pas dire une évaluation individuelle, mais plutôt avec tout le monde / l'ensemble des acteurs ; l'évaluation doit être collective.

Les institutions ne demandent que des évaluations quantitatives.

Il faut une évaluation qui laisse le pas à la créativité.

Il y a deux responsabilités : parler un langage commun et capitaliser les expériences pour construire les choses.

Peur de l'évaluation : quel impact, quelle remise en cause ?

Définir des projets en amont, avec des outils adaptés.

Partage de responsabilité : la méthode d'évaluation, ça se décide à la rédaction du projet.

Dans l'enseignement : évaluation quotidienne / évaluation après.

Comment insérer les droits culturels ou les droits de l'Homme dans les PEDT, ou définir les ramifications des droits culturels dans les dispositifs / institutions ?

Il faut faire la preuve de leur légitimité.

Atelier 4

Construire un PEDT : cartographie des acteurs et du processus / 1

A partir des notes de Catherine Dhilly et des notes communes prises en atelier



Témoignage d'une principale de collège : en Ardèche, sur les contrats d'objectifs, grosse avancée. On a demandé à tous les chefs d'établissement de faire un diagnostic de gestion de l'établissement, avec des responsables du rectorat. Cela a permis d'avoir des axes de travail, d'être crédible quand on demande des subventions .

Dans ce contrat d'objectif, on nous demande de faire le volet artistique et éducatif.

Lunette des droits culturels permet de faire une nouvelle approche de conseil de contractualisation rectorat / établissement / conseil général.

Exemple du collège de St. Péray (07) : équipe enseignante, élus municipaux , élèves , mission locale, autres établissements.

Invitation de nouveaux partenaires avec école de musique, bibliothèques, école d'arts plastiqueset de manière plus large : acteurs culturels, associatifs, services sociaux.

Pourquoi ?

- Avoir d'autres regards sur le même public
 - Comprendre les influences
 - Être plus crédible
 - Partager davantage les projets et les problèmes , sortir de l'isolement
 - Contribuer à une globalité, travail complémentaire, partenariat
- Partage en interne et en externe > élargir

On n'est plus chacun dans son coin mais d'où je suis je peux apporter et travailler en réseaux.
Nord : 200 collèges, 9 bassins, 9 représentants par rapport aux établissements.

Qui pilote ?

Un technicien au sein d'une collectivité (ex. CG) avec des référents bassin / interco / communes

relaye au sein des établissements (via le principal ou autre...).

Le PEDT : pour quel public ?

- Le citoyen en devenir, habitant du territoire
- Tout au long de la vie : place des savoirs formels acquis via les établissements scolaires, non formels, savoirs tirés de son univers social, amical, familial, savoirs informels avec les loisirs (danse, sport).

Quel mouvement pour aller chercher des acteurs ? Si la municipalité, les intercos ne s'en saisissent pas cela bloque.

« Il faut tout un village pour faire un enfant » proverbe africain.

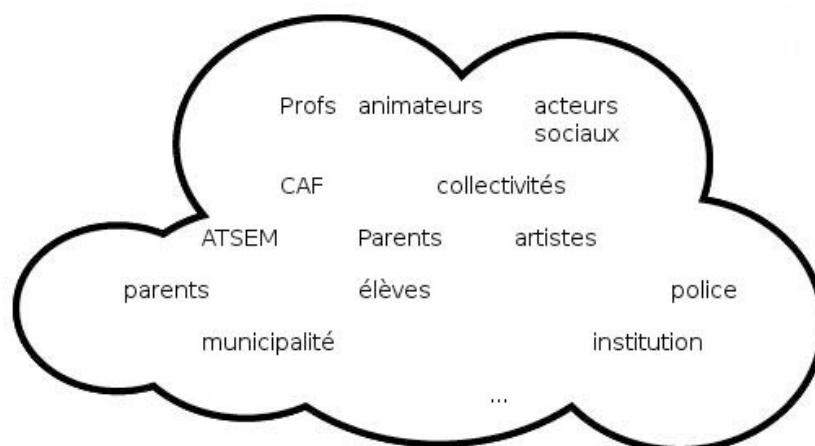
- scolaire ()
- péri-scolaire () Liens
- extra-scolaire ()
- temps familial ()

→ culture commune (manière de faire, vocabulaire, connaissance de projets).

Lieu de partage et de débats

Acteurs culturels ou artistiques vus comme des prestataires

La communauté éducative idéale



Question de la formation de tous ces acteurs : un lexique commun du vocabulaire

Identifier les acteurs

En amont, être / avoir un état d'esprit, une démarche, une conscience de l'intérêt de ces PEDT.

Ex = conservatoire > art > discipline

Les acteurs n'ont pas forcément conscience de la place qu'ils peuvent / doivent occuper.

Atelier 5

Construire un PEDT : cartographie des acteurs et du processus / 2

A partir des notes d'Edith Godfroy, Cédric Hardy et Olivier Bayle-Videau



- Présentation de la carte des valeurs par Jean-Damien Collin et de ses enjeux, notamment autour des valeurs de la jeunesse et de ses acteurs sur le territoire.
- Illustration par le CG33 dans le cadre de la mise en place d'espaces territoriaux d'écoute et de coordination qui se réunissent 1x mois, qui sont sur des notions de veille, afin d'identifier les points d'entrée pour agir / se faire financer et du coup avoir une action globale sur la jeunesse. Ces espaces nourrissent les PEDT.
=> points faibles : absences des missions locales, des familles, du social, mais vocation à être intégré dans le cadre du DSL. Comment noyauter les instances de l'éducation nationale ?
Les collèges sont présents dans les PJT (?)
Question qui s'est posée : qu'est-ce qu'on attend des uns et des autres ?

La carte permet de vérifier, de lire, d'aller vers des notions d'objectifs partagés ou non et les questions d'évaluation.

A propos de l'utilisation de la cartographie : importance de la méthodologie via l'analyse du cas d'école pour identifier les parties prenantes dans leur ensemble.

La cartographie des parties prenantes est un outil pertinent de développement de projet :

- elle constitue une base d'échange entre les partenaires,
- elle est le point de départ du projet,
- elle permet d'aborder l'action menée avec un regard différent
- elle favorise la mise en valeur de la complémentarité des actions des autres acteurs

La cartographie appliquée au PEDT :

Le PEDT, une proposition essentiellement adressée aux EPCI via leurs compétences enfance/

jeunesse.

Pour les Départements : pose la question d'une charte avec l'ensemble des territoires. Cf. exemple de la Gironde → une charte de valeurs des actions jeunesse associant les parties prenantes autour d'un pilotage CG à la suite d'un état des lieux exhaustif. Question : quid des adultes? Comment le PEDT peut-il passer outre la sectorisation des "publics" par collectivités et par dispositifs. Cf ex de la Gironde à nouveau autour des ECTI (Entreprises Collectivités Territoriales Insertion) une instance ancrée dans les MDSI (Maison départementale de solidarité et insertion) en Gironde qui vise à réunir l'ensemble des parties prenantes d'un territoire impliquées sur le sujet "jeunesse" tous les 2 mois. Permet une veille des initiatives locales et de nourrir le PEDT. Un exemple qui semble bien fonctionner dans le Médoc. Toutefois des absents : éducation nationale, missions locales, familles.

Remarque méthodologique

Il a été noté que lors de la conception d'un projet (PEDT ou autre) ou d'un cas d'école, la carte des parties prenantes, tout comme celles de processus, ne suffit pas.

En effet c'est lors du remplissage d'une fiche d'identification sur la prise en compte des droits culturels que la somme des parties prenantes se dessine.

En résumé: établir la carte des parties prenantes n'empêche pas d'oublier un ou plusieurs acteurs du projet. En revanche, rédiger le projet sous la forme de la description, de l'analyse et de la prospective peut faire apparaître des acteurs incontournables du projet, auxquels nous n'aurions pas forcément pensé (les habitants par exemple ;-)

Les deux procédés sont donc complémentaires.